

Sécuriser le retour de son salarié après un arrêt de travail

Conseil - Ressources Humaines



CCI LE MANS
SARTHE

Accompagnez vos collaborateurs

Objectifs :

- identifier les problématiques de santé et les contraintes professionnelles qu'elles posent ;
- aider le salarié à faire le point sur sa situation personnelle et professionnelle ;
- accompagner le salarié dans la définition de ses motivations professionnelles ;
- identifier et travailler les peurs et contraintes face à une éventuelle reprise ;
- sensibiliser à la démarche de reconnaissance TH et aider à sa mise en place.

Pour :

- maintenir le lien entre le salarié en arrêt de travail et l'entreprise ;
- reprendre confiance en soi et en ses aptitudes.

Public :

Salariés en arrêt de travail rencontrant des problématiques de santé et volontaires pour être accompagné individuellement.

Les plus pédagogiques :

Méthodes :

- support de réflexion personnalisé ;
- intervenants professionnels spécialisés sur la connaissance des problématiques de santé au travail ;
- entretiens individuels ;
- travail personnel sur supports ;
- passation de tests de personnalité, de valeurs professionnelles.

INFORMATION

- ✦ À définir en fonction des objectifs d'accompagnement.

Dernière modification : 12-01-2017

Institut pour le Développement des Compétences

Maud Choleau
02 43 21 58 14
maud.choleau@lemans.cci.fr

CCI Le Mans Sarthe

3 bd René Levasseur
Passage du Commerce - Bâtiment E
CS 91435 - 72002 LE MANS Cedex 1

Sécuriser le retour de son salarié après un arrêt de travail

Conseil - Ressources Humaines



**CCI LE MANS
SARTHE**

Programme :

Analyse des besoins et détermination des objectifs de travail

- identification des attentes et analyse de la situation de départ ;
- validation des objectifs de travail.

Bilan professionnel et personnel

- analyse du parcours professionnel ;
- analyse des motivations professionnelles ;
- clarification des freins et des conséquences des problématiques de santé par rapport au poste de travail ;
- identification des peurs et des contraintes face à une éventuelle reprise d'activité.

Identification des possibilités d'une reprise d'activité et travailler sur les leviers

- analyse des écarts entre la situation personnelle du salarié et sa reprise d'activité ;
- en fonction de la situation :
 - présentation des dispositifs internes pouvant favoriser une reprise,
- conseil à la mise en place d'une RQTH ;
- remise d'une synthèse écrite au bénéficiaire.

Consolidation d'un plan d'action

- transmission des informations au département des Ressources Humaines afin :
 - d'identifier les problématiques liées au retour du salarié à son poste de travail,
 - d'identifier les actions pouvant être mises en place pour accompagner le salarié dans son retour à la vie professionnelle,
 - d'accompagner le salarié à sa reprise de poste et engager la visite de pré-reprise.
- identification d'une prestation complémentaire, type bilan de compétences afin d'étudier des pistes possibles de reclassement au regard des compétences et motivations du salarié accompagné.